

Pour passer de l'utopie à la réalité

Je participe à la renaissance de l'orgue Massé comme suit :

- J'adhère à l'association : 10 €

- Je fais un don de 20 €

- Je fais un don de 50 €

- Je fais un don de 100 €

Autre montant :

Je parraine le remontage d'un (ou plusieurs) tuyau(x) :

500 € le tuyau d'orgue X ... =

→ Merci de votre don qui nous permettra de concrétiser les projets qui nous tiennent à cœur autour de cet orgue.

Je complète mes coordonnées pour être tenu(e) au courant de l'avancée du projet

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

tél : Courriel :

En nous soutenant, vous permettez à l'association* de se développer et de perpétuer l'excellence musicale et artistique tout en découvrant ensemble de nouveaux horizons.

Exemple 2.

Vous souhaitez que la partie à votre charge soit de 50 € après déduction.

Votre don à l'association d'intérêt général s'élèvera à 125 €. **La réduction d'impôt est de 75 €.**

* Journal Officiel du 27 Juillet 2013, n°3509 § 373
Association d'intérêt général : 25 Novembre 2013.

Exemple 1.

Quand vous versez 100 € à un organisme d'intérêt général, votre réduction d'impôt est de 66€. **Votre don ne vous revient qu'à 34 €.**

→ **Bulletin à envoyer à :** Association des Amis de l'Orgue Massé de Clarensac.
Mairie de Clarensac, 5 place de la mairie
30870 CLARENSAC.

Association des amis de l'orgue Massé de Clarensac (loi 1901)
Président : M. Jean-Pierre GARDELLE, 04 66 81 30 32 ou 06 66 26 79 89
Trésorier : M. Jean-Pierre GARY, 04 66 81 38 89 ou 06 20 21 40 58
Secrétaire : M^{me} Danièle MENPIOT, 04 66 81 42 71 ou 06 81 10 91 15



Un Orgue à Clarensac

De l'Utopie à la réalité ?



Association des
**Amis de
l'orgue Massé**
de Clarensac

Un orgue à Clarensac ?

grâce à vous ce projet peut devenir réalité...



De quoi s'agit-il ?

Vue partielle de l'orgue Massé

M. Massé, professeur au conservatoire d'Avignon, avait construit chez lui un orgue de belle facture. Après son décès, son épouse a souhaité en faire don à la ville de Clarensac, en vue de son installation dans le temple.

Un groupe représentatif de personnes soucieuses du rayonnement culturel en Vaunage s'est constitué en Association à but non lucratif, régie par la loi de 1901.

Le but de l'association :

- financer le remontage de l'orgue dans le temple de Clarensac, selon la volonté de la légatrice.
- restaurer l'instrument afin qu'il soit en bon état de fonctionnement;
- améliorer l'orgue en y ajoutant quelques jeux supplémentaires.
- promouvoir l'activité culturelle en

Vaunage, où il n'existe aucun autre orgue à tuyaux comparable.

L'association agit en lien avec :

- la municipalité, dépositaire du legs,
- l'église protestante affectataire de l'édifice dans lequel il sera installé,
- diverses personnalités du village et de l'ensemble de la Vaunage, intéressées par l'expression culturelle et artistique,
- des associations locales ou régionales : les collectivités territoriales, municipalités, Agglo de Nîmes-Métropole, ou Communauté de Communes.

L'orgue trouvera très rapidement une place privilégiée, avec plusieurs axes d'utilisation possibles :

- les concerts, et pas seulement des concerts d'orgue,
- les conférences musicales, historiques ou techniques autour de l'orgue,
- l'éducation musicale, la formation de jeunes organistes, le perfectionnement des organistes régionaux...

■ Votre contribution financière est indispensable pour atteindre ces objectifs, nous détaillons en page suivante les modalités fiscales dont vous pouvez bénéficier.



Le temple de Clarensac où sera installé l'orgue

Descriptif et composition de l'Orgue Massé

Dimensions :

- Longueur 4 m
- Profondeur 1 m, à laquelle il faut ajouter la largeur du pédalier voisine de 0,7 m.
- Hauteur 3,30 m.

La soufflerie est séparée de l'instrument.

L'orgue se compose de 3 claviers et d'un pédalier. Il dispose de 9 jeux ou registres.



Les claviers de l'orgue Massé